
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 10 décembre 2011, à 16 h 15

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 16 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Olivier Fiumelli*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 10 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 12 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 13 décembre 2011, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B)¹.*Suite du deuxième débat*

Autorités (suite).

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

La présidente. Nous sommes toujours sur le traitement de l'amendement du Parti libéral-radical, qui demande une diminution de 460 122 francs de la ligne salariale des nettoyeurs suite à la décision du tribunal. Je passe la parole à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, nous avons parlé avant la pause de messages politiques. Si message politique il y a sur ce sujet, il faut alors prendre en compte les dernières votations et le refus de la population d'accepter un salaire minimum. La décision populaire est à prendre telle qu'elle est, c'est-à-dire qu'à Genève – malheureusement pour la gauche – nous ne voulons pas d'un salaire minimum, mais, dans la mesure du possible, parce que l'entier des secteurs professionnels n'est pas encore concerné, nous voulons passer par le biais de contrats collectifs de travail.

Deuxième remarque. M^{me} Salerno, en souhaitant compléter les bas salaires que gagnent les nettoyeuses et les nettoyeurs, vient au secours d'une catégorie de

¹ Rapports, 3015.

travailleurs qui sont à mettre, malheureusement pour eux, dans la classe des gens à faibles revenus, on peut presque dire des pauvres. Or, à Genève, ces dernières années, le Grand Conseil a voté différentes lois qui permettent justement de combattre le problème des gens qui travaillent mais qui ne gagnent pas assez, ceux qui font partie de la classe des *working poor*, et de trouver des solutions pour que les gens disposant de faibles revenus puissent vivre dans un canton particulièrement cher, celui de Genève. Je pense plus particulièrement aux prestations complémentaires familiales, qui concernent aussi les familles monoparentales et qui complètent les faibles revenus.

Avec les lois adoptées au niveau cantonal, une bonne partie de ce problème est donc résolu. Une fois de plus, l'Union démocratique du centre constate que le Conseil administratif de la Ville vient concurrencer les décisions prises par le Canton et propose, au nom des «bons sentiments», des solutions politiques qui ne sont pas acceptables pour l'Union démocratique du centre.

La présidente. La parole est à M. Carlos Medeiros, qui a été mis en cause avant la pause.

M. Carlos Medeiros (MCG). Madame la présidente, vous transmettez à M. Vanek qu'il a mal compris mes propos, car je n'ai jamais dit que les nettoyeuses et les nettoyeurs gagnaient bien leur vie. Ce que j'ai voulu dire, c'est que M^{me} la conseillère administrative ne peut pas intervenir dans un partenariat social qui existe entre le mouvement syndical et le patronat, qui, durant quatre ans, ont discuté et sont arrivés à un accord – bon ou mauvais, ce n'est pas la question. Maintenant, il existe un accord et on ne peut pas venir dire qu'on n'est pas d'accord, que les nettoyeurs gagnent trop peu et qu'avec sa baguette magique – c'est-à-dire avec l'argent du contribuable, notre argent à nous tous! – on va les augmenter. Encore une fois, je le répète, le Mouvement citoyens genevois n'a jamais changé de position, ni au Grand Conseil ni dans cette assemblée.

C'est vrai que dans certains secteurs, notamment celui de la vente, les gens ne sont pas bien payés, c'est scandaleux, ils n'arrivent pas à payer leurs factures, mais alors faisons des accords forts en partenariat avec le patronat et les syndicats! J'ajouterai que, jusqu'à preuve du contraire, le mouvement syndical est plutôt de gauche que de droite. Vous, vous avez «des amis», des représentants dans tous ces syndicats, demandez-leur de dénoncer ces conventions, mais, de grâce, ne venez pas interférer dans ces accords, surtout qu'il a fallu quatre ans pour les signer! Encore une fois, je suis d'accord avec le fait que des travailleurs gagnent peu dans certains secteurs, mais ici il existe un accord, respectons-le! Et, surtout, ce n'est pas à M^{me} Salerno d'interférer là-dedans.

(*M^{me} Casares demande la parole.*)

La présidente. Madame Casares, votre groupe s'est déjà exprimé, et il n'y a pas eu de mise en cause... (*Remarque.*) Nous avons passé une demi-heure en séance du bureau et des chefs de groupe, il eût été intelligent de le dire à ce moment-là. Je suis désolée. La parole est maintenant à M^{me} la conseillère administrative Salerno. (*Protestations.*)

M. Pierre Vanek (EàG). Madame la présidente, je n'ai pas pu terminer mon intervention tout à l'heure...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. D'emblée, je remercie M. Vanek, qui a eu la courtoisie de ne pas prendre la parole sans qu'on la lui donne. En effet, avec le coffre de M. Vanek, on ne m'entendrait pas dans cette enceinte!

Je dirai deux mots sur cet amendement. Tout d'abord, et je tiens à remercier M. Bertinat, il ne s'agit pas ici de la volonté d'un membre du Conseil administratif, il s'agit de la volonté de l'ensemble du Conseil administratif. Puis, vous avez raison, Monsieur Medeiros, ce n'est pas du tout la volonté d'interférer dans le partenariat social, de prendre la place des organisations représentatives soit des employeurs, soit des employés. Mais nous avons l'obligation de respecter les conventions collectives de travail, M^{me} Fischer l'a bien expliqué, car nous estimons que nous pouvons – et nous verrons bien dans la suite de la procédure – tout en respectant les conventions collectives de travail, car nous sommes contraints par les marchés publics, décider d'inclure des critères sociaux et, là, nous parlons d'une revalorisation salariale.

Pour le Conseil administratif, les marchés publics ne sont pas uniquement un outil économique qui doit favoriser le moins-disant. Les marchés publics doivent être un outil en main des collectivités publiques et entités parapubliques, qui sont astreintes de respecter également des clauses sociales et environnementales. Alors oui, sur ce marché public là, nous avons souhaité intégrer des clauses sociales. A ce stade, vous avez raison, la Chambre administrative nous a donné tort. Cela veut-il dire pour autant que l'histoire est terminée? Non! Le Conseil administratif a décidé, et pas uniquement un membre du Conseil administratif, sinon la procédure se serait arrêtée là, de poursuivre sa démarche sous un autre angle et de voir si nous réussissons à inclure des critères sociaux dans les appels d'offres. Nous le verrons bien, j'espère, dans le courant de l'année 2012.

Quid si nous n'y arrivons pas? Si nous n'y arrivons pas, je l'ai déjà dit à la presse, le Conseil administratif viendra avec de la création de postes. Alors nous

aurons manqué l'objectif qui est le nôtre, à savoir améliorer l'outil marché public, mais nous reviendrons devant ce Conseil municipal avec une nouvelle proposition.

Au-delà de la volonté du Conseil administratif s'agissant d'une revalorisation salariale de personnes qui, aujourd'hui, sont très peu payées, même si c'est le seuil de la convention collective – je le rappelle: 18,20 francs l'heure – vous avez raison, Monsieur Medeiros, de souligner, notamment dans le secteur de la surveillance privée, que c'est encore plus mal payé. D'ailleurs, c'est là où les syndicats ont beaucoup de mal à faire respecter, voire à faire appliquer, des conventions collectives. M. Bertinat et M. Medeiros ont aussi relevé le domaine de la vente, ils ont raison, c'est un domaine où, malheureusement, il n'y a même plus de convention collective. Donc oui, ce sont des labels encore moins bien lotis, mais ce n'est pas parce qu'il y a des domaines encore plus pauvrement lotis que celui dont nous parlons, le nettoyage, qu'il faut aligner les prestations vers le bas.

Je vous donnerai encore un élément. M. Vanek faisait allusion à la votation populaire et c'est vrai que les Genevoises et les Genevois ont dit non à la proposition de solidarité qui consistait à instaurer un salaire minimum. Mais en Ville de Genève, Mesdames et Messieurs, vous qui êtes les ressortissants de cette commune-là, les habitantes et les habitants, à 51,5% des voix, ont plébiscité la proposition d'un salaire minimum. Le Conseil administratif n'a donc pas le sentiment d'être en dehors de la volonté des habitantes et des habitants de sa commune.

J'ai compris la proposition des Verts, portée par M^{me} Fischer, qui disait: «Sur le fond, nous ne sommes pas opposés à la volonté du Conseil administratif, mais pour la forme, parce que nous avons le sentiment que le Conseil administratif ne réussira pas à faire aboutir un deuxième appel d'offres d'ici à 2012, nous pouvons nous rallier à la proposition du Parti libéral-radical.» J'entends le ralliement des Verts comme un ralliement d'occasion et pas un ralliement sur le fond. Tant mieux! Cela veut dire que dans cette enceinte, aujourd'hui, il y a une majorité pour sortir la somme du budget, mais qu'en aucun cas je ne dois comprendre le vote des Verts, et peut-être le vote des trois indépendants, comme la volonté de l'écrasante majorité du Conseil municipal de voir les personnes qui travaillent dans le nettoyage au service de la Ville rester dans les conditions qui sont les leurs. Cela me permet de continuer de faire mon appel d'offres et nous verrons si la Chambre administrative continue à donner tort à la Ville. A l'issue des procédures – si procédures judiciaires il doit y avoir – si par hasard la Ville gagnait sur le terrain juridique, je me sentirais légitimée à arriver devant vous avec une proposition salariale plus importante. (*Applaudissements.*)

La présidente. Les membres du bureau, après en avoir discuté brièvement entre eux, conviennent que M. Vanek a été interrompu tout à l'heure. Mon-

sieur Vanek, vous avez la parole pour terminer votre intervention et non pas la reprendre depuis le début, étant entendu, bien sûr, que vous la terminerez dans le respect des conditions sur lesquelles les chefs de groupe et membres du bureau se sont mis d'accord tout à l'heure.

M. Pierre Vanek (EàG). Merci, Madame la présidente. Non, Mesdames et Messieurs, je ne résumerai pas les épisodes précédents, je ne reprendrai pas mon intervention. Je dirai simplement qu'il y a quand même un paradoxe: au nom de la liberté économique, on empêche la Ville de Genève de payer des salaires décents à des gens qu'elle emploie. Liberté étrange...

Je voulais dire aussi – mais M^{me} la conseillère administrative l'a exprimé avec talent – que, lorsque j'ai interrompu un membre d'un groupe, mais je ne citerai pas le nom, vous le reconnaîtrez, un groupe ni de gauche ni de droite mais d'extrême droite, qui m'avait interpellé pour parler de la volonté populaire de refus du salaire minimum, que ce salaire minimum a été refusé à l'échelle du canton avec un écart de 4%! On peut penser que l'influence du groupe en question porte ces 4% des personnes; il y a bien là une responsabilité qu'il vous faut endosser et assumer, Mesdames et Messieurs du groupe que je n'ai pas nommé!

Vous avez dit que le peuple avait tranché, Mesdames et Messieurs, on y reviendra. Nous sommes ici tenus quelque part d'exécuter les intentions politiques des citoyennes et des citoyens de la Ville de Genève et le peuple avait sinon plébiscité – dans son enthousiasme M^{me} la conseillère administrative a employé un mot un peu fort – du moins approuvé à une majorité ce salaire minimum dans tous les quartiers populaires. Cela n'a peut-être pas été le cas à Florissant, Malagnou, Champel, mais, pour l'essentiel des quartiers populaires, cette mesure a été approuvée.

Je pense qu'il est légitime que nous en tenions compte. Cette mesure a été approuvée par une partie de nos électeurs seulement, puisque nos électeurs en matière communale sont aussi ces hommes et ces femmes qui travaillent dans nos entreprises, qui apportent de la richesse à ce canton mais qui n'ont malheureusement pas le droit de vote en matière cantonale. Manifestement, si ces personnes-là avaient pu se prononcer, la majorité en Ville de Genève aurait été encore plus forte. Aussi je pense qu'il est parfaitement légitime de poursuivre dans la direction ébauchée par M^{me} la conseillère administrative.

Il est probablement encore plus légitime de terminer par une municipalisation du nettoyage en Ville de Genève pour permettre d'éviter ces inégalités. Une personne d'un groupe – que je ne nommerai pas – déplorait les inégalités en disant que, lorsqu'on est à gauche, on ne peut pas soutenir les inégalités. Eh bien, les inégalités de traitement entre des employés statutaires et des employés ad hoc de la Ville de Genève, en effet, nous ne les soutenons pas. Il y a donc un chemin

à trouver pour améliorer la situation de ces personnes, chemin qui aboutira probablement du côté de la municipalisation. C'est en tout cas la volonté de mon groupe. Je vous remercie de m'avoir écouté cette fois-ci sans m'interrompre.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 37 non.

Ont voté oui (40):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Soli Pardo (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Banderli (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M. Olivier Fiumelli (LR), M^{me} Marie Gobits (S).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements,
groupe de comptes 331, Amortissements ordinaires du patrimoine administratif.*

La présidente. Le prochain amendement, présenté par le Conseil administratif, concerne l'ajustement des amortissements 2012 suite aux amortissements complémentaires 2011, selon la proposition PR-936 que nous avons votée en début de matinée, soit une diminution de 3 756 393 francs, le nouveau montant étant de 69 157 285 francs.

Le Conseil administratif ne souhaite pas prendre la parole. Je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 62 oui contre 7 non (1 abstention).

*Page 5, cellule A004000, Relations extérieures,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le groupe démocrate-chrétien et demande une diminution des frais de réceptions officielles de 220 000 francs. Le nouveau montant est de 1 264 735 francs.

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, je pense que nous arriverons à trouver une belle entente autour de cette diminution de 220 000 francs qui concerne les réceptions officielles de la Ville de Genève, extrêmement nombreuses dans notre cité. Nous avons quasiment au budget 1,5 million de francs pour les réceptions officielles et les petits-fours. Nous avons pensé, pour le bien-être général comme pour le bien-être de notre physique, faire un peu abstinence. Je pense également à M^{me} Theubet, qui s'occupe de la bonne santé de nos chers enfants – vous lui transmettez, Madame la présidente.

Sincèrement, nous avons là une bonne occasion de remettre ces 220 000 francs pour la Cité des métiers, qui a été supprimée du budget, ou pour la fête du 31 décembre, qui a également été supprimée. Le but de cet amendement est qu'il faut trouver une diminution pour demander une augmentation sur un autre budget, donc moins de petits-fours et la possibilité pour les jeunes d'avoir une belle plateforme comme la Cité des métiers, qui est une belle opération organisée par la Ville de Genève, ou pour le rétablissement de la fête du 31 décembre,

évidemment à choix, selon votre bienveillance face à cet amendement pour les réceptions de la Ville. Je vous demande de faire bon accueil à cette diminution de budget pour les réceptions officielles de la Ville de Genève.

La présidente. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancienne collègue M^{me} Odette Saez. (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). J'interviens pour dire ma position personnelle. Je refuserai cet amendement, car j'ai eu l'honneur de travailler, il y a dix-huit mois, au Service des relations extérieures de la Ville de Genève pendant une année et j'ai pu constater l'importance de la capacité d'accueillir les gens du monde entier, qui viennent à Genève pour des raisons très différentes mais qui méritent toutes de recevoir un accueil digne de notre Ville. Je propose donc de refuser cet amendement. Si mon préopinant n'aime pas les petits-fours – vous transmettez, Madame la présidente – on peut proposer autre chose. Il faut être flexible dans la vie...

La présidente. J'ai omis de saluer la présence à la tribune du public de M^{me} Christiane Marfurt, également ancienne conseillère municipale. (*Applaudissements.*)

M. Alberto Velasco (S). Le groupe socialiste refusera cet amendement pour la raison suivante. Quand les citoyennes et les citoyens sont naturalisés, j'ai cru comprendre qu'une réception est organisée avec des petits-fours; il y a également d'autres réceptions, par exemple, pour les sportifs. Voyez-vous, il y a des réceptions que la Ville est tenue de faire, notamment pour des autorités qu'elle reçoit, et je trouve assez petit de couper ce budget aux autorités. Rien n'empêche, Monsieur Chevrolet, de donner 220 000 francs pour la fête du 31 décembre – pourquoi pas? – mais pas en les prenant aux réceptions des citoyennes et des citoyens qui ne sont reçus qu'une fois par nos autorités. C'est vraiment très petit, Monsieur le conseiller municipal.

M. Alexandre Wisard (Ve). Avec 1,3 million de francs, je crois qu'on peut déjà faire des jolis apéros, nous accepterons donc cet amendement. Mais le fait de lier cet amendement à un autre nous paraît quand même curieux. Je peux déjà vous annoncer que, si nous accepterons l'idée de nous restreindre un peu au niveau du nombre d'apéros et de réceptions, le fait que la fête du 31 décembre de

la Veille-Ville a été annulée par le Conseil administratif au niveau de son financement nous semble curieux. Ce n'est pas l'objet de cet amendement maintenant, mais nous soutiendrons le rétablissement de la fête du 31 décembre, parce que la publicité est faite, les mandats sont partis et je ne vois pas comment on pourrait ne pas organiser cette fête à la Vieille-Ville le 31 décembre...

Une voix. C'est pour la fête de 2012!

M. Pierre Maudet, maire. Mesdames et Messieurs, juste une précision sur la dernière intervention. Je vous rappelle que vous avez voté cette année – au mois d'avril ou de mai – un crédit budgétaire supplémentaire qui permet de financer la fête de cette année 2011; elle n'est donc pas remise en cause. Si j'ai bien compris M. Chevrolet tout à l'heure, son amendement concerne la fête de 2012.

Maintenant, l'amendement dont il est question ici, d'un peu plus de 200 000 francs sur une ligne de 1,5 million de francs, porte effectivement sur les réceptions officielles. On parle de petits-fours, c'est un peu réducteur, puisque cette ligne inclut non seulement les manifestations auxquelles faisait référence M. Velasco, mais de nombreuses manifestations auxquelles nous participons de façon tripartite et où nous contribuons en termes de budget avec le Canton et la Confédération. Je tiens à le souligner, parce que c'est aussi notre rôle de ville internationale d'assumer ces frais de réception là. Un exemple concret, qui ne fera peut-être pas plaisir à Ensemble à gauche, mais je le cite quand même: nous avons, le 15 décembre, une conférence interministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et cette conférence fait partie de l'accueil international de Genève... (*Exclamations.*) Je regretterais qu'une partie de l'enceinte réduise le montant dévolu notamment à ces réceptions qui nous permettent de tenir notre rang.

M. Denis Menoud (MCG). Le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cet amendement, nous sommes contre cette diminution des frais de réception. Nous devons notre bien-être à une ville internationale, nous ne sommes pas à Echallens ou à Trifouillis-les-Oies. Nous recevons des personnalités importantes qui contribuent au rayonnement, de cette ville. Je tiens à préciser que le rayonnement, ce n'est pas uniquement les personnes très importantes, c'est aussi des simples comités de citoyens. Pour défendre le rang de Genève, nous nous opposerons à cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 33 non (3 abstentions).

La présidente. Je salue à la tribune du public M. Benoît Genecand, membre de l'Assemblée constituante. (*Applaudissements.*)

Page 5, cellule A004000, Relations extérieures, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous passons au traitement d'un amendement présenté par le groupe démocrate-chrétien, qui demande un nouveau montant de plus 220 000 francs pour le rétablissement de la fête du 31 décembre, le nouveau montant s'élevant à 1 704 735 francs. La parole est à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez que cette fête du 31 décembre avait été supprimée dans un premier temps et que nous avons réussi à la rétablir avec un budget un peu minimaliste, qui a été réactualisé pour cette année. Cette fête aura donc lieu cette année avec un beau projet, il a été annoncé.

Je crois que nous sommes tous vraiment étonnés, car cette fête du 31 décembre est vraiment devenue un rassemblement populaire pour les jeunes et pour les familles. La Ville de Genève lui a donné un aspect bien particulier qui permet à chacun de participer sans avoir à dépenser des sommes extravagantes dans des boîtes ou des grands hôtels. Nous sommes vraiment étonnés, compte tenu de sa composition, que le Conseil administratif ait supprimé cette fête-là.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite que le Conseil municipal assure la décision qu'il avait affirmée à l'unanimité les années précédentes en réinstaurant cette fête. Nous pensons qu'elle est importante pour nos jeunes, pour nos familles, importante pour les touristes aussi qui, souvent, quand ils arrivent à Genève, se retrouvent un peu démunis dès qu'on parle festivités et animations du centre-ville. Mesdames et Messieurs, je vous demande donc de vous rallier à la proposition du Parti démocrate-chrétien et de voter cet amendement.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette proposition d'amendement. Il nous paraît important de conserver une fête pour les citoyens au centre-ville. Le 31 décembre est célébré dans le monde entier, dans toutes les grandes villes, il est donc important que Genève mérite son nom de ville internationale et qu'une fête soit organisée.

Je voulais juste faire une remarque au groupe démocrate-chrétien – vous transmettez, Madame la présidente. Je trouve étonnant que, d'un côté, les démo-

crates-chrétiens veuillent enlever le côté festif des réceptions de la Ville de Genève et que, d'un autre côté, ils veuillent quand même investir de l'argent pour faire de belles fêtes. C'est un peu paradoxal...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 49 oui contre 21 non (2 abstentions).

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal,
groupe de comptes 300, Autorités et commissions.*

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le bureau du Conseil municipal et concerne le montant alloué pour les jetons de présence. Il s'agit de revoir à la baisse le montant alloué par rapport aux comptes 2010 et aux dépenses engagées en 2011. La modification apportée est de moins 331 000 francs et le nouveau montant est de 2 millions de francs. Personne ne demande la parole, nous passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 46 oui contre 13 non (8 abstentions).

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal,
groupe de comptes 300, Autorités et commissions.*

La présidente. L'amendement suivant est également présenté par le bureau du Conseil municipal en vue de revoir à la baisse le montant prévu pour les indemnités pour charges de famille. Comme dans le cas précédent, il s'agit d'ajuster l'enveloppe aux comptes 2010 et aux dépenses engagées en 2011. La modification apportée est de moins 3000 francs, le nouveau montant étant de 2 328 000 francs.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Madame la présidente, nous voyons une petite différence avec l'amendement précédent, qui visait à remettre au niveau des comptes les jetons de présence perçus l'année précédente, sachant que si, malgré tout, nous dépensons plus que l'année passée, il y aura simplement un dépassement aux comptes, puisque nous sommes tenus par l'arrêté de verser ces jetons de présence. Ce qui n'est pas le cas des indemnités pour charges de famille, puisque le montant que nous allons fixer aujourd'hui sera le montant maximal qu'on pourra dépenser pour les frais de baby-sitting. Nous savons qu'une année les frais de baby-sitting peuvent être très bas, quand il n'y a pas d'enfants, et que, l'année suivante, ils sont plus élevés si des gens se reproduisent dans ce parlement... Pour toutes ces raisons, je vous invite à ne pas suivre cet amendement, qui est vraiment

une économie de bouts de chandelles – 3000 francs – et qui pourrait aboutir à ce que, l'année prochaine, de jeunes parents se trouvent en difficulté pour se faire rembourser les frais de baby-sitting.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Chers collègues, je vous présente Jeanne, ma fille, qui est gardée par une baby-sitter chaque fois que je viens au Conseil municipal. (*M^{me} Pérez porte sa fille dans les bras.*) C'est vous dire si cette subvention est importante pour ma famille, elle me permet d'exercer mon droit de citoyenne. Si cette subvention devait être minorée, voire un jour supprimée, cela voudrait dire que des femmes comme moi, parce que cela retombe souvent sur des femmes, ne pourraient pas exercer leur droit civique. Je vous y rends simplement attentifs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 37 non.

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le bureau du Conseil municipal et concerne les fournitures informatiques. Montant revu à la baisse par rapport aux comptes 2010, moins 2000 francs, le nouveau montant étant de 89 700 francs. Personne ne demande la parole, je mets cet amendement aux voix.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 62 oui contre 10 non (1 abstention).

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal,
groupe de comptes 317, Dédommagements.*

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le groupe socialiste. Il s'agit d'une substitution d'un rabais de 100 francs à l'obtention gratuite d'un abonnement général TPG. Je donne la parole au proposant, M. Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Madame la présidente, j'ai le plaisir de vous annoncer que cet amendement est retiré, en attendant le dépôt d'un amendement plus radical.

La présidente. Nous en avons pris note et nous vous en remercions.

Page 7, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.

La présidente. L'amendement suivant est présenté par le Mouvement citoyens genevois et concerne la convention sur les routes: suppression des frais de police, moins 15 millions de francs. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, je reviens sur cette fameuse affaire qui dure depuis 1936, date de la première signature de cette fantastique convention entre l'Etat de Genève et notre bonne Ville de Genève.

Il est bon de rappeler que cette problématique, jusqu'à ce jour, n'a jamais vraiment pu être résolue à satisfaction pour la Ville de Genève. Il faut savoir que, afin de bénéficier de l'arrêté fédéral de 1928 – toujours en vigueur – concernant la ristourne sur les droits des carburants, l'Etat de Genève et la Ville de Genève ont conclu une convention. La Ville facturait des frais de routes à l'Etat, qui so-disant les payait, et en contrepartie l'Etat facturait des frais de police; il restait un reliquat qui était la ristourne de la part de la Ville de la subvention sur les droits des carburants versés par la Confédération.

Il y a quand même quelques incongruités dans ce dossier. D'abord, cela remonte à très loin, puisqu'il s'agit de l'époque de la fusion des communes. La Ville avait en charge la voirie cantonale et différentes autres tâches et elle s'en est dessaisie au profit du Canton, en échange d'autres tâches. Ensuite, contrairement à toutes les autres communes du canton, en ville de Genève il n'y a plus eu de routes cantonales. Comme vous le savez certainement, les routes fédérales sont faites et entretenues par la Confédération, les routes cantonales sont faites et entretenues par le Canton, et les routes dites communales sont assurées par les communes. La seule particularité d'une commune sur tout le reste du canton est en ville de Genève, car il n'y a que des routes communales, alors qu'il y a des axes cantonaux reconnus dans la loi sur les routes. Toutes les routes et leur entretien sont donc à la charge de la Ville, et le reste, c'est des écritures: la facture est fictive, les frais de police sont fictifs.

Une deuxième particularité assez curieuse est qu'une seule commune dans ce canton reçoit une facture, envoyée par la police cantonale, pour les frais de la surveillance du territoire et ses interventions: la Ville de Genève. La plupart des postes de police se trouvent en ville de Genève, cela prend donc plus de temps d'aller à l'autre bout du canton, mais c'est gratuit pour les autres communes, ce sont des tâches cantonales. Pour ma part, je considère aussi que c'est normal, car les tâches de police sont cantonales et c'est à la police de les assurer. Il n'y a donc aucune raison que les frais de police soient facturés à la Ville de Genève.

Puis les années ont passé. Je vous fais grâce de toutes les étapes, elles sont nombreuses, j'ai lu avec attention les rapports et je connais tout l'historique. Dans les années 1990, la Ville a dit que cela suffisait, qu'on allait dénoncer cette convention. Elle peut être dénoncée unilatéralement par l'une ou l'autre partie, ce qui oblige les deux parties à prendre langue et à essayer de se mettre d'accord sur quelque chose d'un peu plus cohérent que ce qui avait été mis en place en 1936 et qui, visiblement, n'est plus adapté à la situation, parce que les routes sont plus nombreuses et qu'elles coûtent plus cher. C'est vrai que les montants ont été petit à petit ajustés, mais rien n'a été réglé sur le fond: on continue à facturer des frais de routes fictifs au Canton et à avoir des frais de police imaginaires, en touchant une misère...

Alors de deux choses l'une. Soit on décide – je m'adresse aux députés, il y en a dans cette salle – de changer la loi sur les routes et les routes d'importance cantonale en ville deviennent des routes cantonales et sont à la charge du Canton; soit on modifie cette convention, on revient avec quelque chose d'un peu plus sérieux et on arrête de facturer à la Ville de Genève des frais de police complètement imaginaires. Il n'y a pas de lien juridique entre les frais de police et les frais des routes, c'est juste indiqué dans une convention; il n'y a aucune justification juridique, comme le dit d'ailleurs un avis de droit demandé par la Ville au professeur Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral suisse, quelqu'un qui tout de même fait autorité.

Mesdames et Messieurs, pourrions-nous un jour enfin régler ce problème sans que la Ville soit plumée – c'est le mot – par le Canton? En plus, les routes cantonales sont coûteuses. Notre magistrat d'ailleurs s'en plaint: pendant des années, il n'a pas pu assurer l'entretien normal des routes, qui sont dans un état lamentable, parce que, hormis les travaux que nous subissons depuis quelques lustres et qui continueront avec l'installation du tram et la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), elles ne sont pas entretenues. Mais des sommes au budget seraient nécessaires. Par conséquent, c'est à l'Etat de les payer. Là, je m'adresse encore une fois aux députés: la loi sur les routes cantonales, à l'article 20, dit que l'Etat alloue une subvention à la Ville de Genève pour l'entretien de ces routes d'importance cantonale, mais qui sont communales... Cette loi n'est pas appliquée. Le législateur qui fait les lois n'applique pas ses propres lois: mais où sommes-nous, là?

Mesdames et Messieurs, je pense qu'il faut une fois pour toutes trouver une solution. M. le magistrat Rémy Pagani, après plusieurs échecs, est arrivé au mois de septembre en nous disant qu'il avait trouvé un accord. L'avenant était signé, il est intéressant. On constate que, désormais, ce n'est plus 14,1 millions de francs de frais de police qui sont facturés, mais 15 millions. En fait, on a une opération blanche entre les frais des routes et les frais de police. L'Etat continuera de nous verser la redevance sur les droits des carburants, soit 900 000 francs, et il ajoutera

2 millions pour 2012, 4 millions pour 2013, 6 millions pour 2014 et 8 millions à partir de 2015. On est encore loin du compte, d'autant plus que, depuis que cette convention a été dénoncée dans les années 1990 et encore une fois quelques années plus tard, il y a un reliquat: l'Etat nous doit 135 millions de francs, qui sont comptabilisés... (*Brouhaha et exclamations.*) La condition de la signature de cette convention, c'est que la Ville prenne les 135 millions et les jette au panier! Magnifique! L'Etat continue donc de nous plumer. Mais quand toutes les plumes de l'oiseau ont été enlevées, l'oiseau tombe! L'aigle de la Ville de Genève est à terre! (*Remarques et rires.*)

Mesdames et Messieurs, je vous le demande, supprimons cette ligne des frais de police dans notre budget! Cela obligera notre magistrat, M. Pagani, à reprendre son bâton de pèlerin – il aime bien le faire – et il trouvera peut-être une meilleure solution. Si nous ne mettons pas la pression sur l'Etat, celui-ci continuera de nous plumer. Stop au plumage, biffons cette ligne, ouvrons à nouveau le débat et nous verrons certainement qu'une meilleure solution pourra être trouvée! Rappelez-vous, la loi n'est pas appliquée, des incongruités juridiques, démontrées par l'avis de droit de M^e Rouiller, ne tiennent pas la route. Il y a aussi eu un autre avis de droit demandé par le Conseil d'Etat, je l'ai lu, celui de M^e Jornot, qui conclut que l'Etat a raison – comme par hasard! Moi je suis sûr que l'Etat a tort et je vous demande de supprimer cette ligne, d'ouvrir le jeu, et de permettre à la Ville de se remplumer. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames et Messieurs, les années se sont écoulées, mais le préopinant n'a pas vu les trains passer... Effectivement, cela fait longtemps qu'on débat de ce système au Conseil municipal, j'en sais quelque chose. Mais il faut bien reconnaître que, grâce à M. Rémy Pagani, nous avons enfin obtenu quelque chose de la part de l'Etat. Le Canton est enfin entré en matière et c'est l'année prochaine, je crois, qu'il y aura une rétrocession de l'ordre de 2 millions, puis au cours des années suivantes de 4 millions, de 6 millions et de 8 millions de francs.

Le préopinant proposait que M. Rémy Pagani reprenne son bâton de pèlerin et aille rendre visite à l'Etat; c'est déjà fait, et on ne peut que se féliciter de cette avancée de la Ville de Genève. Il n'est donc pas question pour nous de casser la baraque – comme on dit en langage populaire – et c'est la raison pour laquelle notre groupe refusera cet amendement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, certains d'entre vous se sont plu jusqu'à maintenant à dire qu'il fallait raser Carthage, et malheureusement Carthage n'a jamais été rasée par ceux qui le réclamaient. En l'occurrence, depuis des années, depuis que je siège ici, vous avez répété à répétition reprises qu'il fallait que cesse cette situation. Pour une fois, M. Sormanni l'a dit, les choses sont posées justement, le débat démocratique doit avoir lieu et j'espère qu'il aura lieu. L'Etat a inscrit dans la loi cantonale la rétrocession, pourtant il n'a jamais rien rétrocedé, si ce n'est 1,3 million de francs par année, parce qu'il était un peu gêné aux entournures, si j'ose dire.

Ce que propose M. Sormanni est de retourner à la case départ. Mais en 1936, si l'Etat a conclu cet accord, c'est parce que la Confédération ne pouvait pas verser directement à la nouvelle commune urbaine les droits sur les carburants. On a trouvé ce subterfuge – excusez le terme – pour faire en sorte que la rétrocession sur les carburants soit touchée au moins par une entité, en l'occurrence le Canton. Si on dénonce cette convention, cela veut dire que le Canton ne touchera plus rien du tout et que la Confédération mettra ailleurs cet argent.

J'ai pris effectivement mon bâton de pèlerin, un compromis est sur la table, vous l'avez résumé. J'aimerais ajouter à cela que nos routes et nos rues sont dans un état pitoyable. J'ajouterai encore que nous avons des beaux projets, notamment de mettre du phonoabsorbant sur les 85 rues qui sont en zone d'alarme, tant au niveau de la pollution de l'air qu'au niveau du bruit. Là, nous avons assez d'argent, grâce à l'effort que vous allez faire, je crois que c'est 3,7 millions de francs, plus les 2 millions de l'Etat, plus 1,3 million que l'Etat nous versait de toute façon, pour mettre en œuvre cette année un programme curatif pour l'ensemble de nos routes. L'année prochaine, nous aurons 2 millions de francs de plus de l'Etat, l'année suivante encore 2 millions de plus pour arriver à un total, je l'espère, de 15 millions dans quatre ans, qui nous permettront d'être, je n'ose pas dire fiers de nos routes, parce que cela ne plaira pas à certains, mais en tout cas d'avoir un espace public digne de notre ville.

Mais si, aujourd'hui, vous acceptez le projet d'amendement, ce que je vous déconseille, vous démolissez tout ce compromis. Je comprendrai que je dois retourner négocier, mais nous n'aurons plus les moyens d'aller de l'avant; nous serons de nouveau à la case départ, comme certains qui voulaient détruire Carthage et qui n'y sont pas arrivés... (*Remarques.*) Oui, elle a été détruite, mais pas par celui qui le prétendait...

Ceci étant, je pense que c'est un bon compromis. Il nous arrivera l'année prochaine 3,5 millions de francs de l'Etat, pour atteindre 9,5 millions de francs dans quatre ans, c'est tout de même bon à prendre sur les 15 millions de francs que l'Etat nous doit. Je suis désolé, pour moi, il n'y a pas photo et je vous invite à refuser cet amendement et à ratifier le compromis que j'ai trouvé.

M. Alberto Velasco (S). Je félicite M. Pagani, car enfin il a débloqué l'histoire et on recevra quelque chose. Mais M. Sormanni n'a pas tort. Dans cette histoire, d'abord la Ville a été truanquée, ensuite on a détourné de l'argent de la Confédération qui était dédié à la Ville... (*Remarque de M. Pagani.*) Monsieur Pagani, effectivement, la Confédération n'a pas versé l'argent au Canton, mais le Canton a trouvé ce subterfuge et le fait est qu'on a conclu un accord entre le Canton et la Confédération, en quelque sorte.

Pendant des années, le Canton a touché cet argent, c'est très bien pour le Canton, c'est très bien pour les citoyens genevois. Mais il est vrai que la Ville n'a pas vu grand-chose, à l'exception de ces moins 15 millions de francs, et de la facturation de la police. Nous ne voterons pas cet amendement – Monsieur Pagani, cool, tranquille... – mais M. Sormanni n'a pas tort de soulever le problème, car c'est quand même une histoire bizarre.

Si ce que prétend M. Sormanni est vrai, dites-moi pourquoi la somme de 136 millions a été comptabilisée et portée au bilan! Il faudra l'effacer et comment va-t-on le faire? Il faut nous expliquer, car la richesse de la Ville sera diminuée de cette somme-là. Il y a donc aussi un problème comptable. Monsieur Pagani, par gain de paix, nous ne voterons pas l'amendement de M. Sormanni, mais il n'empêche qu'il faudra aussi liquider ces 136 millions de francs.

M. Alexandre Wisard (Ve). Les Verts refuseront cet amendement et ils soutiendront le magistrat M. Pagani par rapport à la négociation qu'il a entamée avec le Conseil d'Etat pour que, effectivement, le Canton assume en partie les engagements qu'il avait pris en remettant ce réseau routier communal à la Ville de Genève. Ce n'est vraiment pas le moment de réduire ces lignes budgétaires. C'est étonnant que ce soit un Vert qui le dise, mais les routes, c'est un équipement comme un autre et il faut l'entretenir.

M. Pagani a rappelé tout à l'heure l'état dans lequel sont nos routes. Mesdames et Messieurs, allez voir le boulevard Jaques-Dalcroze, où il devient difficile de rouler à deux-roues sans se démonter deux cervicales! C'est vrai, il y a eu un défaut d'entretien de nos routes comme de certains bâtiments et on en paie le prix fort aujourd'hui. Faisons donc confiance à M. Pagani, refusons cet amendement!

Toutefois, j'aimerais quand même dire à M. Pagani, qui nous explique en commission des travaux et des constructions qu'il veut mettre du phonoabsorbant partout – c'est sa nouvelle lubie – que le phonoabsorbant ne sert à rien dans les zones 30 km/h, car il n'y aura pas de réduction de décibels. De plus, M. Pagani a une marge de manœuvre, puisque le phonoabsorbant est entre 7% et 10% plus cher. Il faut essayer de cibler les routes à forts décibels qui se trouvent vraiment à

proximité d'habitations et, là, on aura un impact important. Nous refuserons donc cet amendement et, Monsieur Pagani, un peu plus de raison avec le phonoabsorbant... Je vous remercie.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien est vraiment heureux d'entendre M. Pagani reconnaître que nos rues sont en mauvais état. Vous vous souvenez que nous avons évoqué en début de législature les nids-de-poule, qui nous faisaient particulièrement mal... Nous sommes heureux aussi de voir M. Pagani négocier avec le Conseil d'Etat pour essayer de défendre les intérêts de la Ville de Genève. Nous en sommes d'autant plus heureux qu'une sorte de complémentarité est en train de s'établir.

Je dirais aussi que, si on retourne à l'histoire et qu'on essaie de régler les comptes du siècle passé, ou du siècle d'avant, il est clair qu'on en arrivera à ce que disait M. Zaugg tout à l'heure: on va casser la baraque et ce n'est pas vraiment l'objectif.

Oui, Monsieur Pagani, il faut aller dans la direction que vous indiquez et le Parti démocrate-chrétien vous invite à aller de l'avant, à travailler toujours mieux avec le Conseil d'Etat, notamment quand il s'agit de génie civil et de nos routes. Il y a trop de dossiers où l'on voit que l'opposition Ville-Etat est un frein. Si on peut faire mieux dans l'entretien de nos routes, allons-y, et dans l'esprit que vous souhaitez! Le Parti démocrate-chrétien ne votera donc pas cet amendement.

Le président. Avant de passer au vote, je salue à la tribune du public M^{me} Alice Ecuivillon, ancienne présidente du Conseil municipal, M. Salvatore Vitanza, ancien conseiller municipal, et M. Didier Bonny, ancien conseiller municipal et ancien député. (*Applaudissements. M. Pagani demande la parole.*)

Monsieur Pagani, je dois appliquer le règlement du Conseil municipal, qui est le même pour les conseillers municipaux et les conseillers administratifs. Lisez les articles 84 et 85, Monsieur Pagani, ils sont très clairs...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 59 non contre 11 oui (1 abstention).

Le président. Nous avons terminé les amendements qui concernent le budget de fonctionnement des Autorités. Nous passons maintenant au seul amendement relatif aux subventions.

Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Amicale des anciens conseillers municipaux, page 1 des subventions).

Le président. Cet amendement est déposé par le bureau du Conseil municipal et demande que le montant pour cette subvention soit revu à la hausse, vu l'augmentation du nombre d'adhérents depuis les dernières législatures: plus 500 francs, le nouveau montant s'élevant à 2000 francs. Personne ne demande la parole, nous passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 29 non (2 abstentions).

Le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, après l'examen du département des Autorités, l'excédent de charges est de 1 535 303 francs.

Le budget des «Autorités», pages 1 à 8, est adopté.

*Département des finances et du logement.
Page 10, cellule 1000040, Délégation Genève solidaire, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous sommes saisis de deux amendements identiques, l'un déposé par le Parti démocrate-chrétien, l'autre par le Mouvement citoyens genevois. Cet amendement demande la suppression de deux nouveaux postes à la Délégation Genève solidaire: moins 267 375 francs. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Rapidement, Monsieur le président. Nous ne sommes pas contre la Délégation Genève solidaire, mais, comme je l'ai dit lors de mon intervention préliminaire sur le budget, nous devons réduire les charges et il faut donc reporter l'engagement de ces personnes pour l'instant. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement.

M. Tobias Schnebli (EàG). Mesdames et Messieurs, notre groupe ne soutiendra pas cet amendement, d'autant plus avec la motivation qui vient d'être donnée: supprimer tout nouveau poste. Ici, c'est véritablement un besoin de se doter d'outils pour que Genève Ville solidaire puisse fonctionner un tant soit mieux. Mais nous reprendrons ce débat par la suite, car d'autres amendements ont été déposés.

Pour information aux dépositaires de cet amendement, je peux leur dire que d'autres villes en Europe comptent plusieurs employés qui s'occupent de ces tâches: Lyon, 17 personnes; Rome, 18,5; Turin, 14; Madrid, 16; puis Munich, 6,5, Bruges, 4, et Genève, ville internationale, zéro? Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, un peu de sérieux!

M. Stefan Kristensen (S). Cela fait longtemps que notre administration municipale doit professionnaliser le traitement des dossiers en matière de solidarité internationale. C'est un objectif que chacune et chacun ici partage, à savoir que nous devons tendre vers une activité plus forte en matière de solidarité internationale. Cela fait partie d'objectifs anciens, qui sont ancrés également dans une loi cantonale. La moindre des choses pour pouvoir travailler sérieusement et être crédibles dans ce domaine-là est de se doter d'une infrastructure administrative et de compétences, qui permettent de traiter les dossiers et les propositions de manière sérieuse et professionnelle.

Ces postes ne sont absolument pas un luxe, l'administration municipale aurait dû en être dotée depuis bien longtemps. C'est une des raisons principales pour lesquelles le groupe socialiste refusera clairement et résolument cet amendement.

M. Adrien Genecand (LR). Quand M. Schnebli – vous lui transmettez, Monsieur le président – nous parle, en matière de gestion publique, de l'Italie, notamment, ou d'autres voisins européens, je pense que nous n'avons rien à apprendre de ce type de pays...

Cet amendement est excellent, parce que l'administration municipale, de manière générale, a augmenté d'une façon conséquente ces dernières années. C'est tout à fait légitime de notre part de dire que, dans ce domaine-là, nous ne voulons pas de nouveaux postes, d'autant plus qu'en matière de coopération internationale nous n'arrivons pas à dépenser l'argent, même celui que nous prévoyons, car nous ne trouvons pas de projets.

Il n'y a pas de raison de créer de nouveaux postes, à moins de dire que la Fédération genevoise de coopération, qui s'en occupe actuellement, fait mal son travail. Je me réjouis de vous entendre à ce propos. Dès lors, pour nous, il est évident d'accepter cet amendement et de laisser la fédération dépenser l'argent qu'on met déjà à sa disposition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). A entendre la gauche, on dirait que rien ne se fait, qu'il faut découvrir la coopération internationale et y rajouter des postes.

On nous donne l'exemple d'autres pays. Je vous rappelle qu'il existe la Fédération genevoise de coopération, qui fait très bien son travail, et que le Canton est pleinement impliqué. Il y a tout de même un certain nombre de millions de francs de déficit qui sont en cours et c'est pour cette raison que nous sommes en train de passer notre temps sur ces bancs. Il s'agit de trouver des économies par nos amendements et c'est ce que nous proposons en essayant d'examiner les nouveaux postes.

Alors, de grâce, ne venez pas nous présenter des pays qui sont en crise et nous dire que nous devons les prendre en exemple! Ce n'est pas ce que le Parti démocrate-chrétien fera et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à suivre cet amendement proposé par le Mouvement citoyens genevois et le Parti démocrate-chrétien.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, s'il y a bien un amendement que je vous inciterais à refuser, c'est celui-ci, parce qu'il n'a tout bonnement pas de sens. Aujourd'hui, la Délégation Genève solidaire n'est pas uniquement une enveloppe à destination de la Fédération genevoise de coopération – Monsieur Genecand, ne vous sentez pas agressé, cela vous évitera de répliquer – qui, peu ou prou, se monte à 1,8 million de francs, c'est également la gestion par la Ville d'un fonds de 1,8 million de francs, plus une enveloppe pour l'aide en cas de catastrophe, et nous n'avons pas de poste qui gère ces fonds-là.

Alors, me direz-vous, comment avons-nous fait jusqu'à présent? Jusqu'à présent, dans le département de M. Tornare, il y avait des parties de postes, principalement dans son secrétariat, qui étaient utilisées à la gestion de ces fonds-là. Or vous conviendrez que la personne qui a succédé à M. Tornare, M^{me} Alder, doit pouvoir disposer d'un staff, notamment d'un secrétariat qui travaille totalement à la gestion du département et pas à la gestion du département plus à quelques autres activités accessoires. Déjà du temps de M. Tornare il y avait la volonté de professionnaliser ce secteur, car la Ville de Genève traite plus de 150 demandes d'associations et d'institutions liées à la coopération et au développement.

Lorsque le Conseil administratif demande deux postes – au départ, nous en demandions trois – nous n'avons vraiment pas le sentiment d'abuser de l'usage des deniers publics, bien au contraire. Mais puisque vos débats et nos débats sont longs, nous aurons tout loisir – peut-être lundi ou mardi – de revenir dans le cadre du troisième débat sur cet amendement. Et là, cerise sur le gâteau, je viendrai avec le comparatif des sommes de l'ensemble des fonctionnaires qui, au Canton, travaillent dans le domaine de la solidarité internationale et vous verrez à quel point la Ville de Genève est économe en termes de ressources.

Donc, de grâce, Mesdames et Messieurs, si vous voulez économiser, trouvez d'autres sources d'économie – Monsieur Chevrolet, vous en aviez dans les petits-fours! Mesdames et Messieurs, vous êtes actuellement à peu près à un déficit de 1,5 million de francs, il y a donc encore un petit bout de chemin à faire pour certains, mais il y a d'autres poches où vous pouvez prendre. (*Remarques et exclamations.*) Je termine, Mesdames et Messieurs. Vous avez assez d'imagination et d'inventivité les uns et les autres pour que je n'aie pas à vous les montrer. Vous avez voté à une très large majorité la fête du 31 décembre, c'est très bien. Je pense que, franchement, pour gérer plusieurs millions, et nous demandons 1 million supplémentaire, vous devez au moins nous allouer deux forces de travail. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 34 oui.

Page 10, cellule 1000040, Délégation Genève solidaire, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Le prochain amendement est présenté par Ensemble à gauche et concerne le rétablissement d'un poste pour la Délégation Genève solidaire, adjoint de direction: plus 159 090 francs.

M. Tobias Schnebli (EàG). Cet amendement propose de revenir à la proposition qui était contenue dans le budget initial présenté au mois de septembre. C'est probablement le fait le plus salubre et le plus remarquable de ce budget qui permettait à la Ville de Genève d'atteindre, enfin, le 0,7% de son budget consacré à la solidarité internationale et aux projets de coopération au développement. Je précise que la demande pour ce poste est liée à un autre amendement en vue d'une augmentation de 2 millions de francs pour «Coopération décentralisée», afin de rétablir la somme prévue pour la solidarité internationale de la Ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, comme vous avez l'air un peu surpris, je me permets de vous expliquer que, au niveau des communes genevoises, la Ville de Genève, hélas, fait figure de mauvais élève. Aujourd'hui, avec 0,41% de son budget alloué à la solidarité internationale, Genève se trouve à la trente-cinquième place sur quarante-cinq communes genevoises. Trente-quatre communes font un effort plus important dans ce domaine! Si celles et ceux qui réfléchissent uniquement en termes d'emplois et veulent connaître le dernier chiffre de l'Office cantonal de la statistique sur l'emploi de la Genève ville internationale, siège de l'ONU, c'est plus de 25 000 emplois, rien que cela!

Mesdames et Messieurs, vingt-cinq communes genevoises font plus que le 0,7%; nous ne demandons pas que la Ville de Genève fasse plus, mais au moins

qu'elle arrive au 0,7% préconisé par des organismes plus que respectables en Suisse et dans le monde. Genève est en dessous de la moyenne genevoise, c'est pour cela que ce poste supplémentaire à la Délégation Genève solidaire se justifie entièrement.

Je m'arrêterai là, car nous aurons le temps de développer les arguments qui plaident en faveur d'un investissement de Genève, de la collectivité publique dans ces activités de solidarité internationale lorsque nous discuterons de l'amendement de plus de 2 millions de francs, montant qui a passé à la trappe dans cet exercice de coupe budgétaire auquel le centre droit de ce parlement s'est adonné ces dernières semaines.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'hallucine quand j'entends les propos de notre excellent collègue... D'abord, je vous remercie d'avoir déposé cet amendement, cela me donne l'occasion de parler des problèmes de Genève solidaire. Nous avons proposé de supprimer deux postes, vous voulez en remettre un troisième, parce que, initialement, il y en avait trois. Le Conseil administratif est venu avec des propositions de rectification, il a eu un petit éclair de lucidité, il a renoncé à un poste! Mais vous voulez le remettre, vous êtes plus forts que le Conseil administratif, c'est fantastique!

J'hallucine quand M. Schnebli fait ses comparaisons – vous transmettez, Monsieur le président – car comparer les communes de notre canton à la Ville de Genève, c'est sympathique; je veux bien que la plus petite commune du canton fait probablement plus que le 0,7%, mais en francs cela fait déjà beaucoup moins! Le 0,7%, à quelque part, c'est du bidon. Pour faire une comparaison, la Ville de Genève, c'est la moitié de l'économie du Canton. C'est un budget de 1,1 milliard de francs et vous voulez le comparer à Gy, à Russin ou à d'autres. Ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas de cela qu'il faut parler.

Je suis pour le 0,7%, c'est un très bon objectif, mais il faut mettre d'autres choses dans la balance. D'abord, je répète, je crois que certains n'ont pas encore compris, que nous sommes entrés dans des années budgétaires difficiles et, vous, vous ne pensez qu'à une seule chose: ajouter des postes de travail! Monsieur le conseiller municipal, vous avez parlé d'augmenter la contribution pour atteindre le 0,7%, mais votre amendement repose sur un poste de travail, cela n'apportera pas un centime de plus à la coopération, ce sera juste une personne de plus qui travaillera pour la municipalité. Cela n'a rien à voir avec la contribution en tant que telle. Vos arguments ne tiennent absolument pas la route et je crois qu'il faut, de temps en temps, avoir un peu de mesure, parce que les temps sont difficiles.

Les postes que nous rajouterons auront des incidences financières pas seulement en 2012, mais en 2013, 2014, 2015, et plus tard encore, pendant toute la car-

rière de la personne engagée. Par conséquent, ce sont des coûts induits que nous ne pourrions plus réduire. A la limite, je préférerais même que vous renonciez au poste et que vous augmentiez une part en francs de l'aide que nous apportons à la coopération, parce que ce sera pour cette année et que nous pourrions ensuite en discuter chaque année. Le poste de travail, lui, reviendra jusqu'à la retraite du futur fonctionnaire. Voilà pourquoi nous refuserons. Nous ne sommes pas contre la coopération, mais ce n'est pas le moment d'ajouter des postes, c'est plus que déraisonnable.

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Georges Breguet. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, vous l'avez entendu comme moi, aucune pudeur, aucune retenue, on a récupéré deux postes et on en veut encore un troisième pour la solidarité internationale, alors qu'au niveau cantonal nous avons déjà toute une armada à la disposition des citoyens.

Tout à l'heure, lorsque nous demandions 220 000 francs de moins sur un budget de plus de 1 million de francs pour redimensionner les réceptions officielles, les mêmes qui sont les défenseurs de la gauche «dure» nous disaient: c'est impossible! Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que nous avons un budget de plus de 1 milliard de francs, que ce n'est pas un jouet. J'ai vraiment l'impression, à commencer par vos représentants au Conseil administratif, qu'on considère cela comme un jouet. J'en veux pour preuve ce que disait tout à l'heure la magistrate Sandrine Salerno, pour qui «M. Tornare trouvait toujours des bouts de poste et que cela fonctionnait». Avec une nouvelle législature, le Conseil administratif est en train de se répartir les tâches et les dicastères, mais au lieu de se dire qu'avec 1 milliard de francs on verra ce qu'on peut faire, non, il se dit: «Maintenant, on va prendre la solidarité internationale; il nous faut trois postes pour alimenter un chef et on fonctionnera comme cela.»

Nous, au Parti démocrate-chrétien, nous disons non! Le Conseil administratif a une enveloppe budgétaire, il se réorganise. Grand bien lui fasse s'il y a un transfert de compétences, de personnes et de postes! Ce n'est absolument pas ce que vous voulez faire et je trouve qu'avec les arguments que vous nous avez présentés vous montrez une certaine irresponsabilité, qui est inacceptable pour le Parti démocrate-chrétien. Nous refuserons ce type d'amendement.

M. Stefan Kristensen (S). Le groupe socialiste acceptera cet amendement. J'en profite pour faire quelques rappels à celles et ceux qui ne le savent pas. Sauf

erreur, l'activité de la Ville de Genève en matière de solidarité internationale date des années 1980 et elle était l'initiative, à l'origine, du conseiller administratif Guy-Olivier Segond. Tout à l'heure, concernant l'amendement précédent, je faisais allusion à la gestion des demandes qui sont faites à cette ligne budgétaire-là de la Ville. L'encadrement a été longtemps insuffisant et je crois, au contraire de M. Lathion, qu'on ne peut que saluer la volonté et l'action du Conseil administratif, qui vise à mieux encadrer la préparation des demandes pour gérer ces sommes-là.

La deuxième remarque est qu'il ne s'agit pas d'un poste ni d'un jouet, il s'agit d'instruire et d'encadrer de manière professionnelle les demandes des citoyennes et des citoyens de cette ville, qui ont un attachement, pour une raison quelconque qui leur appartient, à une région du monde et qui souhaitent contribuer à son développement. Cela m'amène à dire que la solidarité internationale, comme activité, ne concerne pas que les lointains; elle a aussi une répercussion, directe ou indirecte, sur la cohésion sociale et notre manière de vivre en société ici, puisque, indépendamment de ce qu'on appelle la Genève internationale, il existe une population d'origine étrangère très nombreuse. Nous sommes ici un certain nombre de ressortissants – même si nous avons le passeport à croix blanche – et l'activité de solidarité internationale est aussi, pour les personnes qui la portent, une manière de travailler leur identité et leur appartenance à cette société.

Pour ces raisons, je pense que ce troisième poste dont nous parlons désormais n'est pas un luxe – «désormais» n'était pas une manière de dire que le vote était acquis, bien entendu... (*Remarques.*) Ce troisième poste n'est pas un luxe, il est indirectement une contribution à notre vivre ensemble plus harmonieux. Je vous remercie de votre attention.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M. le conseiller national Carlo Sommaruga. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez vu, les élus indépendants ont refusé l'amendement précédent, la suppression de deux postes, parce qu'il nous a été confirmé, notamment lors des discussions auprès du département, que des politiques voulues par ce Conseil sont engagées. Il nous semblait donc logique de les voter et d'aller avec ces politiques, qui sont aussi les politiques des conseillers municipaux.

Cependant, ce nouveau poste avait été supprimé par le Conseil administratif, nous pouvons donc considérer qu'il n'était plus prioritaire. Lors des arbitrages budgétaires, le Conseil administratif a travaillé en conscience à réduire ce déficit,

lequel, à l'heure actuelle, n'est plus que de 1,5 million de francs. Si le Conseil administratif a considéré lui-même que ce poste n'était pas nécessaire, il n'y a aucune raison de le rajouter par la bande. Raison pour laquelle nous le refusons.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 25 oui (6 abstentions).

Page 10, cellule 1100010, Direction financière, groupe de comptes 346, Compensation financière aux communes françaises.

Le président. Le prochain amendement est déposé par le Mouvement citoyens genevois et demande une diminution de 1 million de francs. Le nouveau montant serait de 29 735 729 francs. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois a déposé cet amendement parce que, comme vous avez pu le voir – étant donné que je suis persuadé que vous avez lu ce budget avec une attention particulière – ce montant a fortement augmenté. Il est lié aux rétrocessions que nous devons faire aux communes françaises, en raison des personnes qui travaillent dans le Canton, et particulièrement en Ville de Genève. Simplement, c'est une estimation, mais ce montant a énormément augmenté et, finalement, il n'y a aucune raison pour qu'il augmente autant.

Aux comptes 2010, nous avons 29 millions de francs et ce montant passe à 30 735 729 francs. Nous vous proposons donc de raison garder et de le ramener à 29 735 729 francs, ce qui est quand même supérieur à l'an dernier et aux comptes 2010. Cet amendement est donc parfaitement raisonnable et il vous fera faire une économie de 1 million de francs sur le budget. Merci de le soutenir.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il s'agit là d'une proposition éminemment politique. Avant de me déterminer, j'aimerais entendre le Conseil administratif sur la proposition du Mouvement citoyens genevois, car je crois qu'il est très important que nous puissions voir aussi les choses sous cet angle-là.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Lathion, je vous répondrai brièvement. Vous savez que, pour ces chiffres-là, nous sommes

tributaires des données qui sont celles du Canton, soit du Département des finances. Ces données ont montré budget après budget, comptes après comptes, les deux choses suivantes.

D'abord, le fait qu'il y ait une imposition sur le lieu de travail est quelque chose de bénéfique, puisque les personnes qui travaillent en Ville mais qui vivent de l'autre côté de la frontière s'acquittent d'une part de l'impôt, laquelle est rétrocédée à Genève. Cela nous a démontré aussi que cette part-là d'activité était une part qui, les années budgétaires passant, avait tendance à s'accroître. D'ailleurs, pas tellement dans des domaines qu'on pouvait imaginer comme les premiers touchés, tels les services, l'hôtellerie, la restauration, mais souvent dans des domaines pointus.

Cette ligne-là, soit, vous pouvez la toucher, mais dans les faits, aux comptes, nous mettrons quand même le montant qui nous est donné par l'Administration fiscale cantonale. A celles et ceux qui veulent toucher à cette compensation aux communes frontalières, je demanderai de réfléchir, notamment à une proposition de la Constituante qui vise à battre en brèche ce principe, puisqu'elle veut supprimer la rétrocession pour celles et ceux qui ne vivent pas dans la commune où ils travaillent. Vous voyez que, concrètement, cela pénalisera Genève.

Monsieur Sormani, là, nous sommes sur de la rétrocession, mais ailleurs dans le budget nous sommes sur de la recette «impôts personnes physiques» très importante. Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous conseiller de refuser cet amendement.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Alberto Velasco (S). Effectivement, comme le disait notre collègue M. Lathion, c'est une proposition très politique. Mesdames et Messieurs, nous savons très bien que ces communes françaises doivent absorber un certain nombre de personnes qui travaillent à Genève et qui vivent dans ces communes; beaucoup de Suisses habitent également dans ces communes. Nous savons que cela implique beaucoup d'infrastructures, des écoles, des réseaux et autres et ces communes ont des charges assez importantes à cause de nous. Par conséquent, cette rétrocession est en réalité une simple justice fiscale.

Maintenant, non seulement certains s'en prennent en coupant dans les charges de ces communes, mais en plus ils exportent notre politique de coupes ailleurs à travers une rétrocession qui, elle, nous est presque imposée par le Canton. C'est quand même extraordinaire, cette coupe est totalement ridicule! De plus, même si cet amendement était accepté, il serait totalement inapplicable.

Mesdames et Messieurs, le signal politique que nous donnons à nos amis français des communes avoisinantes est incroyable. Nous leur disons: «Acceptez les concitoyens, acceptez qu'ils logent chez vous, parce qu'on n'est pas capables de loger tous nos concitoyens ici à Genève... Mais vous devez aussi assumer les charges sans avoir de compensations...» Je vous enjoins donc de refuser cet amendement, ne serait-ce que pour des questions politiques. C'est tout de même un signal politique de Genève en solidarité avec ces communes périphériques françaises.

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancien président M. Alain Comte. (*Applaudissements.*)

M. Thomas Bläsi (UDC). Mesdames et Messieurs, juste pour apporter une précision, parce que je n'aimerais pas qu'il y ait une confusion. M^{me} Salerno nous a parlé de la décision de la Constituante entre l'imposition au lieu de domicile et au lieu de travail. Mais nous ne sommes pas du tout dans ce cadre-là, parce que la plupart des frontaliers sont imposés à la source. En fait, c'est un élément politique qui n'est pas judicieux sur ce point-là.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Je suis un peu frustré par la réponse de la magistrate. Je comprends que la démarche n'est pas politique, comme on l'a posée, mais qu'elle est strictement technique, un taux s'applique à la perception de la taxation à la source qui est rétrocédée. Il est clair que, entre le projet de budget qui nous a été proposé au mois de septembre et le projet de budget que nous votons aujourd'hui, il y a une modification des ressources et une modification à la baisse. Il est donc certain qu'un montant, dans le cadre des données de notre budget, est en trop dans ce calcul.

Dans le cas présent, j'aurais aimé que le Conseil administratif, exactement comme il a modifié les recettes, comme il a modifié également certains postes de telle manière à tenir compte des données conjoncturelles, puisse nous dire en fonction des recettes ce qu'il a aujourd'hui planifié en ce qui concerne ces recettes budgétaires, quelle est la part exacte qui revient dans ses calculs aux communes françaises et, en conséquence, qu'il amende par lui-même ce budget de manière précise.

Mais voir là quelque chose de politique, je crois que c'est parfaitement erroné, ou en tout cas c'est se lancer sur une fausse piste qui consisterait à se poser la question de savoir si cet amendement est ou non raisonnablement protectionniste en ce qui concerne nos frontières. Je crois que c'est un taux qui s'applique et

je solliciterai volontiers le Conseil administratif pour qu'il recalcule ce taux de manière précise et, dans un troisième débat prochain, qu'il arrive avec le montant exact. Le montant de 1 million de francs a été, j'imagine, évalué à la louche et on ne saurait faire reproche à qui a mis le doigt sur ce montant. En revanche, de la part du Conseil administratif, nous sommes en droit d'avoir un chiffre en francs et centimes et c'est bien un chiffre en francs et centimes que nous attendons et que nous voterons en troisième débat. A défaut de quoi, nous reviendrons sur le million et nous le voterons sans hésiter.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 56 non contre 16 oui.

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancien président M. Albert Knechtli, et notre ancien collègue Jean-Louis Fazio, actuellement député. (*Applaudissements.*)

*Page 13, cellule 1103001, Achats et impressions CMAI
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le groupe démocrate-chrétien. Il demande la suppression de deux nouveaux postes d'acheteurs juniors à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI): moins 70 518 francs.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, comme nous l'avons déjà dit au cours des débats budgétaires, la Ville souffre d'un mal assez préoccupant: l'envie frénétique d'augmenter le nombre de postes au sein de l'administration... Le groupe démocrate-chrétien a déjà eu l'occasion de le dire, nous pensons qu'on peut ne pas toucher aux prestations tout en coupant un peu dans ces nouveaux postes. Nous estimons qu'améliorer les prestations de la Ville ne signifie pas augmenter obligatoirement les postes de fonctionnaire.

Concernant la CMAI, la Cour des comptes a déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, il y a eu de gros problèmes d'organisation et de fonctionnement et nous ferions mieux de faire un peu de travail au sein de la CMAI avant d'engager de nouveaux collaborateurs. C'est pourquoi nous proposons la suppression de ces postes.

M^{me} Virginie Studemann (S). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, peut-être manque-t-il quelques informations? En tout cas, il me semble

qu'il y a eu beaucoup de progrès au sein de la CMAI depuis les rapports de la Cour des comptes. Mais M^{me} la magistrate pourra nous répondre à ce sujet. Je suis étonnée que vous attaquiez de tels postes, car en général les postes qui concernent tout le domaine de l'achat sont des postes plutôt demandés par des gens qui prônent le *new public management* avec, justement, une gestion très rigoureuse au niveau des achats. Je suis aussi étonnée parce que ces postes génèrent des économies substantielles qui, souvent, permettent de financer ces mêmes postes.

Pour le groupe socialiste, il y a une autre motivation à accepter ces postes, c'est le soutien à une politique d'achats responsable, c'est-à-dire une politique d'achats qui prenne en compte des critères sociaux et environnementaux. Ces critères ont été intégrés, et cela a été validé dans le cadre des objectifs d'Aalborg. Ce sont des critères importants, parce qu'ils permettront aux acteurs de l'économie sociale et solidaire d'être valorisés et qu'on reconnaisse mieux leur gestion et leur proposition par rapport au reste de l'économie.

J'imagine que toutes celles et tous ceux qui souhaitent une politique d'achats responsable soutiendront ces postes et refuseront cet amendement, tout comme le groupe socialiste.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Madame la présidente, chers collègues, tous, dans cette enceinte, nous sommes en train de nous battre avec les outils dont nous disposons pour faire des économies. Or 70 518 francs pour ces deux postes, cela fait 35 000 francs par an pour un poste; il ne s'agit donc pas vraiment de postes très importants, en tout cas financièrement, mais pour la Ville ils sont indispensables. Ce sont des employés qui travaillent pour la CMAI et, l'année dernière, ils nous ont fait économiser environ 11 millions de francs. Ces personnes s'occupent, notamment, des marchés publics. En retirant ces postes, vous retirez à l'administration la possibilité de faire toutes les économies que nous avons demandées à répétées reprises.

J'entends bien que vous n'avez pas envie de postes supplémentaires, mais là, en l'occurrence, il s'agit de postes qui nous ont déjà fait gagner de l'argent. Alors, de grâce, ne commettez pas l'erreur de nous couper la possibilité de continuer à être plus efficaces dans la gouvernance – pour parler votre langue – et votez ces postes d'acheteurs juniors à 35 000 francs par an le poste! (*Remarques.*) Oui, ils travaillent à 20%, néanmoins ils nous ont fait économiser énormément d'argent. L'important est le travail fourni et les conséquences de ce travail. Que ce soit à 20%, 30%, 50% ou 100%, peu nous importe, ils sont indispensables pour faire toutes les économies que nous demandons. C'est pour cela que nous refuserons cet amendement.

M. Alexandre Chevalier (HP). Les indépendants de ce Conseil refuseront cet amendement, parce qu'ils considèrent que c'est une fausse bonne idée. Effectivement, ce sont des postes juniors, pour des jeunes, le montant n'est pas très élevé, mais, comme cela nous a été confirmé aussi par les services de la magistrature lors de la préparation de ce budget, la centralisation des achats a permis des économies substantielles à hauteur approximativement de 11 millions de francs. Nous pensons qu'il y a plus à gagner avec ces économies à l'intérieur de la CMAI qu'à l'extérieur en refusant ces postes, qui sont nécessaires. Nous rejetterons donc l'amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Pour le groupe libéral-radical, cet amendement, à nouveau, n'est pas politique. Il y a, d'une part, un rapport de la Cour des comptes qui demande avec insistance à la Ville de Genève de procéder à un certain nombre d'actes de réorganisation et, d'autre part, il y a les méthodes que nous proposons de mettre en œuvre.

En ce qui concerne le Parti libéral-radical, il a déposé une motion, qui a été renvoyée en commission, qui consiste à s'interroger sur la masse critique d'une centrale d'achats. Plus la centrale d'achats est vaste, plus elle est efficace. Au minimum, nous pouvons mettre en commun la centrale d'achats du Canton avec celle de la Ville, et nous obtiendrons de meilleures conditions. Au minimum encore, nous pouvons considérer qu'une centrale d'achats cantonale regroupant l'ensemble des communes est quelque chose de raisonnable, mais nous pouvons tout aussi bien imaginer une centrale d'achats plus vaste encore.

En conséquence, ce n'est pas en défendant notre pré carré que nous ferons les économies que nous avons évoquées. Au contraire, il faut élargir l'esprit, ouvrir les bras et poser cette centrale d'achats dans la masse la plus raisonnable en ce qui concerne sa capacité d'obtenir des économies d'échelle. C'est la raison pour laquelle nous n'entrerons pas en matière sur deux nouveaux postes d'acheteurs juniors. Ceux-ci tendraient à valoriser notre petite centrale d'achats, qui sera toujours moins efficace – et ce n'est pas un défaut propre – qu'une centrale d'achats regroupant de plus grandes capacités d'acquisitions et, en conséquence, de plus grandes possibilités de négocier les prix. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à accepter cet amendement, bien sûr.

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Georges Queloz. (*Applaudissements.*)

M. Soli Pardo (MCG). Sur le principe, le groupe du Mouvement citoyens genevois est tout à fait favorable à la création de nouveaux postes d'acheteurs

juniors, parce que cela pousserait les jeunes vers l'emploi. En revanche, la manière de présenter ces postes n'est pas acceptable. Nous avons entendu tout à l'heure une grande spécialiste de la direction d'entreprise – qui utilisait même des termes anglophones – dire qu'on ferait des économies. C'est bien, ces postes induiront des économies. Mais, en bonne gestion, quand on fait une dépense censée induire des économies, il faut dire combien et où. Créer ces nouveaux postes au budget, cela veut dire aussi diminuer d'autres lignes sur lesquelles on fera des économies.

Soit on fait des économies, soit on n'en fait pas. Mais là, en tout cas sur le plan des chiffres, on n'en fait pas, parce qu'on crée de nouvelles dépenses sans diminuer d'autres charges. C'est pourquoi le groupe du Mouvement citoyens genevois sera favorable à l'adoption de cet amendement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. En termes d'économies, cela a été dit dans le débat, mais je le répète volontiers, depuis la création de ce service – 2007, 2008 – nous avons réalisé des économies sur le budget de fonctionnement à hauteur de 11 millions de francs. Nous n'avons pas vu ces économies d'une année à l'autre, mais nous les avons vues au gré des appels d'offres passés par la Ville de Genève; les plus significatifs ont notamment été faits dans le secteur des assurances où, parfois, avec une couverture plus étendue, mais avec le même assureur, nous avons gagné des différentiels très conséquents. Donc, oui, des économies il y en a eu et il y en aura encore.

Hormis l'aspect économique, et je comprends qu'il soit important pour ce Conseil municipal qui cherche 1,5 million de francs sur un budget de 1,2 milliard de francs, s'agissant de contraintes, il y a les contraintes légales. Je vous les cite. Les collectivités publiques sont soumises à la loi sur l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), qui oblige la passation de marchés publics et donc la professionnalisation du secteur. Aujourd'hui, nous avons un service, qui n'est pas un grand service. C'est vrai qu'il y a eu, en 2008, un audit de la Cour des comptes. Depuis, il y a eu des audits suivis de ce service. Madame Chappuis, visiblement, vous n'avez pas lu les documents suivants, parce que si vous les aviez lus vous n'auriez pas fait la remarque que vous avez faite sur ce service qui fonctionne aujourd'hui très bien. Mais c'est important que le Conseil municipal s'y penche.

Monsieur Froidevaux, imaginons que j'aïlle dans votre sens et qu'on se dise: pourquoi un service municipal? Mutualisons nos compétences, nos forces, nos savoir-faire, ouvrons-nous et que la Centrale cantonale d'achats s'ouvre aussi à nous! De toute façon, même si ce pas un jour était fait et, à ce stade, je n'opposerais même pas un refus idéologique, il nous faudrait y mettre les moyens. Ce ne serait peut-être pas des personnes qui travaillent en Ville de Genève, mais ce

serait du personnel supplémentaire qui travaillerait ailleurs et il faudrait le payer. Donc, à mon sens, en termes de charges, des charges identiques pèseraient sur nos épaules; ce ne serait pas le groupe 30, Charges de personnel, ce serait vraisemblablement d'autres rubriques de comptes. Mais je pense qu'elles pèseraient exactement du même poids sur le budget de la Ville.

Pour la suite des débats et dans un esprit de gestion des deniers publics, mais aussi de bonne gestion de l'administration, je vous enjoins de donner quelques postes supplémentaires à ce service. Dans les années à venir, vous ne devrez pas vous étonner si le Conseil administratif arrive avec des postes supplémentaires. En effet, à mesure que les 52 services constituant l'administration ne se considèrent plus comme de petites planètes à part entière, à mesure qu'on ne pratique plus une politique des silos mais qu'on voit la Ville dans son ensemble, il faut du personnel supplémentaire pour ces actes administrativement lourds que sont la passation des marchés publics et le respect de l'accord intercantonal en la matière. Actes lourds également pour les entreprises lorsqu'elles souhaitent obtenir les marchés.

Je vous remercie de voter ces deux postes si vous tenez réellement à la bonne gestion de votre commune.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 29 oui.

Page 18, cellule 1300000, Direction ressources humaines, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Le prochain amendement est présenté par le groupe démocrate-chrétien et demande la suppression de deux nouveaux postes – chargé de formation et secrétaire – à la Direction des ressources humaines: moins 225 452 francs. Aucun membre du groupe démocrate-chrétien ne demande la parole, je la donne donc à M. Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Merci, Madame la présidente. La gestion des ressources humaines est aussi au cœur des débats actuellement en Ville de Genève. Nous savons que nous sommes en grande difficulté, voire en grande souffrance, nous avons eu des échos sur le taux d'absentéisme qu'on peut rencontrer dans certains départements. A la commission des finances, nos deux commissaires ont posé des questions, mais elles n'ont pas reçu de réponses. Ces réponses, nous les avons eues à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Nous avons vu qu'il y a un problème avec la gestion des absences de courte durée, mais que les choses sont en train de se mettre en place.

Il faut le dire, les ressources humaines, c'est central par rapport aux prestations que nous offrons à la population et par rapport à la bonne gestion des deniers publics. Vouloir taper dans ces postes, franchement, ce n'est pas le bon moment. La Ville de Genève a un problème avec son service des ressources humaines, il ne faut pas lui mettre encore plus la tête sous l'eau. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 33 oui.

Page 18, cellule 1300000, Direction ressources humaines, groupe de comptes 309, Autres charges du personnel.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution des parutions d'offres d'emploi dans la presse, de moins 300 000 francs. Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs, cet amendement de moins 300 000 francs vise à calquer la politique en matière de ressources humaines de la Ville sur celle de l'Etat, à savoir de faire appel le plus possible non plus à des parutions dans la presse mais au site internet de la Ville. Toutes les offres d'emploi sont déjà mises en ligne sur le site internet de la Ville et cela suffit largement pour la plupart des postes, car les gens sont aujourd'hui tous connectés à l'internet ou peuvent y avoir accès dans les offices de placement.

L'amendement demande de réduire l'enveloppe financière pour faire paraître ces annonces dans la presse, non pas entièrement, afin tout de même de laisser une petite marge de manœuvre au Conseil administratif pour certains postes très pointus et qui appelleraient des parutions dans des organes de presse spécialisés. Pour la plupart des postes, le site internet suffit largement. C'est la pratique de l'Etat depuis plusieurs années avec un certain succès. Je vous invite donc à voter cet amendement.

M. Alberto Velasco (S). D'abord, tout le monde n'a pas un ordinateur, tout le monde n'est pas connecté à l'internet, une grande partie des citoyens s'informent à travers la presse, et la parution dans les journaux des offres d'emploi de la Ville de Genève est excellente. Mon collègue Carasso m'informe que l'Université va prendre exemple sur le type d'annonce de la Ville et faire de même, parce qu'ils ont parfois de la difficulté à recruter dans le domaine administratif.

Au-delà de cet aspect, qui me semble positif, car les citoyens en ouvrant les journaux voient les postes mis à disposition par leur collectivité publique, il y a

un élément important, c'est que la presse aujourd'hui est en crise, peut-être pas les grands journaux, mais les petits ont des difficultés. Le Canton, appuyé par le Parti démocrate-chrétien, dans un rapport... (*Protestation de M. Chevrolet.*) Oui, Monsieur le chef de groupe Chevrolet, c'est votre groupe qui a fait un rapport sur la base d'un projet de loi que j'avais rédigé avec d'autres collègues, qui a incité le Canton à publier les annonces de postes dans les journaux, parce que cela permettait aux citoyens d'être informés, premièrement, et, deuxièmement, c'est une aide à la presse – qui en a bien besoin. La presse est quand même un moyen fondamental d'information des citoyens.

Je trouve, Mesdames et Messieurs, que vous faites une double erreur en voulant couper ces 300 000 francs, car vous empêcherez les citoyens qui n'ont pas accès aux moyens informatiques de s'informer correctement et vous porterez préjudice à certains journaux, notamment les petits journaux comme *Le Courrier*. C'est très dommageable, parce que l'information est importante. Une cité, un canton, une collectivité où il n'y a plus d'information objective ne peut pas exercer la démocratie comme il se doit. Il est triste aujourd'hui que ces petits journaux, qui sont un élément important pour la démocratie, en soient réduits à se financer à travers des annonces; c'est d'autant plus choquant qu'on dépose un tel amendement.

D'autre part, le Canton a pris la décision de faire paraître les offres d'emploi sur l'internet. Mais ce même Canton a constaté que l'accès pour tous les publics n'était pas suffisant et il est revenu en arrière; aujourd'hui, dans tous les journaux figurent les offres d'emploi de l'Etat. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de refuser cet amendement.

M. Claude Jeanneret (MCG). Le Mouvement citoyens genevois est pour cet amendement, parce que l'oreiller de paresse de la presse est inadmissible dans un canton où il y a 25 000 demandeurs d'emploi et où des jeunes sortent de formation. Il serait beaucoup plus intelligent de faire en sorte que les gens qui ont besoin de travailler, les gens qui sont disponibles, soient informés des besoins de la Ville et non pas de faire paraître des annonces dans la presse, même dans le pays voisin, pour attirer du monde, alors que des gens d'ici cherchent du travail. Cela, c'est scandaleux!

Je réponds à mon ami Velasco que c'est un peu comme lorsqu'il dit que les gens accueillent des résidents genevois, qui vivent sur France et travaillent en Suisse. Mais c'est du tourisme. Ce sont des milliards qu'on leur donne, puis il faut encore rétrocéder des impôts... Je rigole!

Je trouve qu'il faut diminuer largement la parution des annonces et procéder par une restructuration pour informer ceux qui, à Genève, ont besoin de travailler.

Il y a 25 000 demandeurs d'emploi, beaucoup de jeunes sortent chaque année de formation, c'est inadmissible que, par oreiller de paresse, on fasse paraître des annonces qui profiteront à tout le monde, sauf aux nôtres!

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames et Messieurs, nous sommes très nombreux ici à souhaiter une certaine transparence de la part de notre administration, eh bien voilà qui y participe! Je connais de nombreuses personnes, souvent sans emploi, qui savent qu'une fois par mois il y a deux pages dans *Le Courrier* avec les offres d'emploi de la Ville et je trouverais dommage que ces annonces disparaissent. Elles sont utiles pour celles et ceux qui recherchent un emploi et, de plus, comme le disait mon collègue Alberto Velasco, elles participent d'une aide indirecte à la presse. Il ne faut donc pas supprimer la parution des offres d'emploi dans les journaux pour ces deux raisons.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous interrompons ici nos débats, parce que, comme chaque année, nous allons procéder à la commémoration de l'Escalade. Je vous communique donc le programme. Nous allons nous rendre dans la cour de l'Hôtel de Ville, où l'Union accordéoniste mixte de Genève nous donnera un micro concert d'une quinzaine de minutes. Ensuite de quoi il y aura le bris de la marmite par le doyen, M. Robert Pattaroni, et la benjamine, M^{me} Olga Baranova, et nous chanterons, évidemment, le *Cé qu'è lainô*. Le public présent à la tribune est naturellement invité à participer à cette petite commémoration.

Puis, à 19 h, le Conseil municipal, le Conseil administratif ainsi que leurs invités sont priés de revenir ici pour le buffet à la salle des pas perdus. Nous reprendrons nos travaux à 20 h précises.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

3558

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2011 (après-midi)
Questions écrites

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3522
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3522
3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B). Suite du deuxième débat	3522
4. Propositions des conseillers municipaux	3557
5. Interpellations	3557
6. Questions écrites	3558

La mémorialiste:
Marguerite Conus